

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL  
CANTON :  
MARGUERITES  
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE  
N°012/2024

**Objet : Signature du contrat avec la société Agysoft pour le renouvellement du logiciel métier commande publique Marcoweb en mode SaaS**

**Le Maire de Manduel,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2019,  
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,

**Considérant** la nécessité, pour les services de la ville de Manduel de continuer à se doter d'un progiciel nommé Marcoweb, qui, dans le cadre des procédures de commande publique, l'assiste dans la rédaction et la passation des consultations et l'exécution de ses marchés,

**Considérant** que le fournisseur du progiciel, la société Agysoft a indiqué qu'il était nécessaire de migrer du mode internalisé à une mise à disposition en mode externalisé appelé SaaS,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup> :** de commander à la société Agysoft SAS sise Parc Euromédecine II- 560 rue Louis Pasteur 34790 Grabels :

- Des prestations de migration pour un montant de 475.00 € HT soit 570.00€ TTC
- Un contrat d'hébergement, maintenance et assistance pour un montant annuel de 2 424.00€ HT soit 2 908.00€ TTC

**Article 2 :** Le contrat est conclu du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une période ferme de 36 mois soit jusqu'au 30 avril 2027.

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services, Monsieur le trésorier payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché en mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le préfet du Gard.

Fait à Manduel, le 30 avril 2024

Publiée le :

**07 MAI 2024**

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE MANDUEL' at the top and 'GARD' at the bottom, with a central emblem featuring a crown and a shield. The signature is written in a cursive style.